



**SCHEMA REGIONAL  
DE GESTION SYLVICOLE  
DE CORSE**

**APPROBATION MINISTERIELLE DU 6 JUILLET 2006**

**Siège et adresse pour toute correspondance**

**CRPF de Corse**

*5 bis, lieu dit PANCHETTA*

*Zone de Baléone*

**20167 SARROLA CARCOPINO**

*Téléphone : 04 95 23 84 24*

*Télécopie : 04 95 23 84 38*

<b>SOMMAIRE</b>	
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1 GENERALITES SUR LA REGION CORSE</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 Facteurs naturels</b> .....	<b>5</b>
1.1.1 Le relief et l'hydrographie.....	5
1.1.2 La géologie et les sols.....	7
1.1.3 Le climat.....	12
1.1.4 Les étages de végétation.....	16
1.1.5 La forêt .....	17
1.1.6 Les milieux naturels d'intérêt écologique particulier.....	34
1.1.7 Le risque d'incendies de forêts.....	39
1.1.8 La Les problèmes phytosanitaires.....	44
1.1.9 l'équilibre sylvo-cynégétique.....	44
1.1.10 Les accidents climatiques.....	46
<b>1.2 La filière du bois</b> .....	<b>48</b>
1.2.1 Les pépiniéristes forestiers.....	48
1.2.2 Les producteurs forestiers.....	48
1.2.3 Les autres acteurs de la filière du bois.....	48
<b>1.3 Entre agriculture et forêt</b> .....	<b>51</b>
1.3.1 Les différentes approches selon les sources.....	51
1.3.2 Analyse.....	51
1.3.3 Conclusions : mieux définir la vocation des maquis boisés, landes et friches pour en connaître la mise en valeur la plus appropriée.....	51
<b>1.4 La structuration foncière de la forêt privée</b> .....	<b>52</b>
1.4.1 Le morcellement des propriétés forestières privées de Corse.....	52
1.4.2 L'importance des superficies forestières privées par région forestière.....	53
1.4.3 Le regroupement des propriétaires forestiers .....	54
<b>1.5 Les espaces réglementés</b> .....	<b>56</b>
1.5.1 Les réserves naturelles .....	56
1.5.2 Les biotopes.....	56
1.5.3 Les sites inscrits ou classés.....	58
1.5.4 Les espaces boisés classés.....	58
1.5.5 la protection des eaux.....	59
1.5.6 La protection des paysages.....	59
1.5.7 Le Parc naturel régional de Corse .....	60
<b>2 ORIENTATIONS DE GESTION ET PRODUCTION DURABLES</b> .....	<b>61</b>
<b>2.1 Gestion forestière multifonctionnelle</b> .....	<b>61</b>
2.1.1 La fonction économique de la forêt.....	61
2.1.2 La fonction écologique de la forêt.....	62
2.1.3 La fonction sociale de la forêt.....	66
<b>2.2 J'ai un taillis : comment le valoriser ?</b> .....	<b>70</b>
2.2.1 Définition d'un taillis.....	70
2.2.2 Les itinéraires techniques possibles .....	70
<b>2.3 J'ai une fûtaie comment la gérer ?</b> .....	<b>74</b>
2.3.1 Définition de la fûtaie.....	74
2.3.2 Traitement régulier .....	74
2.3.3 Traitement irrégulier .....	76
<b>2.4 Le mélange fûtaie – taillis - le taillis sous fûtaie</b> .....	<b>78</b>
<b>2.5 J'ai une suberaie comment la gérer ?</b> .....	<b>78</b>
2.5.1 Généralités sur le chêne-liège et la suberaie Corse.....	78
2.5.2 La récolte du liège.....	79
2.5.3 Les bases de la rénovation.....	79
2.5.4 Sylviculture.....	80
<b>2.6 Gestion des maquis à développement forestier</b> .....	<b>82</b>
2.6.1 Définition des maquis forestiers.....	82
2.6.2 La gestion des maquis forestiers.....	82
<b>2.7 J'envisage de boiser</b> .....	<b>83</b>
2.7.1 Réflexion préalable à la plantation.....	83
2.7.2 Préparation de la plantation.....	84
2.7.3 Mise en œuvre de la plantation.....	85
2.7.4 Entretien de la plantation.....	86
2.7.5 Les espèces forestières les plus utilisées.....	87

<b>2.8 Je crée et j'entretiens la desserte de ma forêt.....</b>	<b>90</b>
2.8.1 Les caractéristiques des voies forestières.....	90
2.8.2 Implantation d'un réseau de desserte .....	90
2.8.3 Du statut de la voirie.....	91
<b>2.9 Je protège ma forêt contre l'incendie .....</b>	<b>92</b>
2.9.1 Plan de protection des forêt et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI).....	92
2.9.2 Dispositions particulières aux massifs forestiers.....	92
2.9.3 Travaux réalisés par les forestiers sapeurs.....	94
2.9.4 Mesures générales obligatoires pour les propriétaires forestiers.....	94
<b>3 LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE.....</b>	<b>95</b>
<b>3.1 Le plan Simple de Gestion .....</b>	<b>95</b>
3.1.1 Définition.....	95
3.1.2 Pourquoi rédiger un PSG.....	95
3.1.3 Bois concernés.....	95
3.1.4 Réglementation avec un PSG en vigueur.....	95
3.1.5 Réglementation en l'absence de PSG.....	95
3.1.6 Conséquences du régime spécial d'autorisation de coupes.....	96
3.1.7 Comment le rédiger.....	96
3.1.8 Aides à la rédaction du PSG.....	96
<b>3.2 Le code des bonnes pratiques sylvicoles.....</b>	<b>96</b>
3.2.1 Définition.....	96
3.2.2 Bois concernés.....	97
3.2.3 Pourquoi adhérer au CBPS.....	97
3.2.4 Comment adhérer au CBPS.....	97
<b>3.3 Le règlement type de gestion.....</b>	<b>97</b>
3.3.1 Définition.....	97
3.3.2 Bois concernés.....	97
3.3.3 Pourquoi adhérer au RTG.....	98
3.3.4 Comment adhérer au RTG.....	98
<b>4 ANNEXES.....</b>	<b>98</b>
<b>4.1 Annexe N°1 : Recommandations sylvicoles en zone natura 2000 .....</b>	<b>99</b>
<b>4.2 Annexe N°2 : Problèmes phytosanitaires .....</b>	<b>111</b>
4.2.1 Le chêne vert et le chêne-liège.....	111
4.2.2 Le chêne pubescent.....	113
4.2.3 Le châtaignier .....	114
4.2.4 Le pin maritime.....	116
4.2.5 Pin laricio et Pin maritime.....	118
4.2.6 Eucalyptus.....	120
<b>4.3 Annexe N°3 : Exemple de plan simple de gestion .....</b>	<b>121</b>
<b>4.4 Annexe N°4 : Liste des adresses utiles.....</b>	<b>136</b>
<b>4.5 Annexe N°5 : Glossaire des termes techniques forestiers employés.....</b>	<b>137</b>

## PREAMBULE

Le présent document a été instauré par l'article L4 du Code forestier, il se substitue aux Orientations régionales de production agréées en 1972. Il est destiné à l'usage du propriétaire forestier privé sylviculteur. Il indique les objectifs et préconise les règles de gestion les mieux adaptés à la forêt privée corse en l'état actuel des connaissances afin de valoriser son rôle multifonctionnel, environnemental, social et économique.

Il apporte notamment au propriétaire les renseignements nécessaires à l'établissement d'un document de gestion forestière durable selon les termes définis à l'article L1 du Code forestier : « *La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes.* »

Les documents de gestion durable sont pour le propriétaire forestier privé (article L4 du Code forestier) : le Plan simple de gestion, le Code des bonnes pratiques sylvicoles ou le règlement type de gestion. Le conseil d'administration du CRPF de Corse prononcera l'agrément de ces documents après en avoir vérifié la compatibilité avec le Schéma régional de gestion sylvicole.

Enfin, le présent schéma tient compte des Orientations régionales forestières (ORF) approuvées le 30 juin 2000 par le Ministre de l'agriculture et de la pêche, et plus particulièrement celles relatives à :

- La gestion durable des forêts,
- La protection des forêts contre l'incendie,
- La mobilisation et la transformation de la ressource bois,
- La relation entre la forêt et le monde rural corse,
- L'accueil du public et au développement touristique.

